

NOTE D'INFORMATION N° 21/2024

Objet : *Reprise des contaminations COVID*

Madame, Monsieur,

Nous attirons l'attention sur la recrudescence des cas de covid qui doit amener à prendre des précautions accrues, individuelles et collectives.

Deux cas de covid sont déclarés dans l'établissement (résident et/ou agent), le port du masque devient donc obligatoire pour tous les agents, visiteurs et tous les intervenants pour une durée de 7 jours, ceci afin d'éviter un cluster.

Merci également de respecter les précautions standard dont l'hygiène des mains (SHA).

Chaque apparition de nouveau cas reconduira la durée du port du masque de 7 jours.

Le service infirmier se tient à disposition des professionnels souhaitant se faire tester.

Merci pour votre compréhension et votre vigilance.

Fait à Rocroi, le 30/08/2024

Le Médecin coordinateur

Eric DELEBOIS



La Cadre de Santé

S. GOBRON



La Directrice déléguée

I. LEGROS

